

Développement économique territorial

Pour qui ?

- communes
- EPCI
- entreprises (sur le conseil d'une collectivité)

Quelles prestations ?

- Le Département est un acteur majeur pour favoriser les conditions du développement économique et de l'emploi. Il s'appuie sur **l'ADIRA - l'Agence de Développement d'Alsace** -, outil partenarial qui contribue à l'alliance des énergies au service des territoires et de leurs entreprises
- Les équipes de l'ADIRA chargées de l'animation territoriale interviennent d'une part pour aider les collectivités à mener des diagnostics territoriaux et des réflexions prospectives de développement économique, et d'autre part dans un rôle plus opérationnel pour aménager des infrastructures économiques utiles aux territoires et à leurs entreprises, et pour apporter leur appui à la résolution des difficultés qu'ils rencontrent
- L'ADIRA propose aux territoires (communautés de communes) de formaliser la collaboration avec l'agence au moyen d'**une convention de partenariat réciproque**

Combien ?

Le service proposé est gratuit.

Pour quoi ?

- Développer l'économie et l'emploi de votre territoire, encourager la mutualisation de la mise en oeuvre de politiques publiques novatrices et porteuses de développement

Comment ?

Prendre contact avec le référent CD67 ou ADIRA de votre territoire

Liens utiles

[Le site de l'ADIRA](#)